

Reçu le : 02 MARS 2020

Pour réponse : CH

Information à : WC

MONSIEUR CHRISTIAN HILY
VICE-PRÉSIDENT POUR LE FINISTÈRE
BRETAGNE VIVANTE
19 RUE DE GOUESNOU
BP 62132
29221 BREST CEDEX 2

Direction de l'Ecologie Urbaine
Division Rade, ressources et usages de l'eau

N/Réf. : PM/HB – DEU-2020-390
Dossier suivi par Philippe MASQUELIER
02.98.33.56.72.
philippe.masquelier@brest-metropole.fr

Le 02 MARS 2020

Objet : pollution par envol de particules de polystyrène.

Monsieur le Vice-Président,

Suite à votre courrier en date du 11 février 2020, relatif à une pollution par envol de particules de polystyrène sur un chantier de rénovation énergétique rue Yves Giloux, mes services sont intervenus auprès des opérateurs pour leur demander de fermer les bennes de déchets et de protéger les échafaudages par un filet ou une bâche afin de récupérer tous les déchets au sol.

Il leur a également été demandé de passer une balayeuse dans le quartier pour nettoyer la chaussée et les caniveaux, d'éventuellement balayer les trottoirs et de faire curer les avaloirs à proximité de ce secteur.

D'une manière plus générale, Brest métropole prévoit de sensibiliser rapidement les opérateurs locaux aux bonnes pratiques, afin d'éviter tout rejet de matière polluante, que ce soit sous forme solide, liquide ou particulaire, pour limiter au maximum toute présence de macro-déchets sur l'espace public, mais également tout risque de pollution du milieu aquatique ou de l'air.

A cette fin, il pourrait être utile, à titre d'exemple, de disposer des clichés originaux des photos que vous avez transmises en appui de votre courrier. Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer si l'auteur de ces clichés peut les transmettre à la Direction de l'écologie urbaine et l'autoriser à les utiliser dans ses démarches auprès des donneurs d'ordre et des entreprises pouvant être concernés par cette problématique.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le président,
le vice-président délégué,
Francis GROSJEAN



Hôtel de métropole / Meurgêr ha kêr
24, rue Coat-ar-Guéven / 24, straed Koad ar Gevenn
CS 73826 • 29238 Brest Cedex 2 • +33 (0)2 98 33 50 50
contact@brest-metropole.fr • brest.fr